



## *L'Association des Anesthésiologistes Libéraux*

<http://www.anesthesiologistesliberaux.org>

EDITO Juin 2009

LES REMPLACEMENTS, c'est la période.

Le tarif des actes est déconnecté de leur réalité, et c'est pour cela que nous nous battons à l'AAL.

Il correspond plus au S2, avec les compléments d'honoraires pour les ALR, les échos et autres astreintes gracieuses non prises en compte, qu'aux cotations S1 non réévaluées depuis 20 ans maintenant.

C'es pour cela que nous sommes à l'AAL, en alerte sur chaque amendement de la loi HPST, et que nous relayons, sans relâche, du ministère au Sénat cette cruelle réalité des tarifs anesthésiques toujours opportunément ramenés aux revenus mensuels, et jamais au tarif horaire ....

Toute l'équipe de l'AAL se déplace et se bat, pour la défense du S2 parce qu'elle représente la défense des tarifs, et sans solliciter rien d'autre que votre adhésion pour être au plus près de vos aspirations.

Alors pensez, merci aux S2, en retour, de penser aux conditions et aux tarifs des remplaçants. Pour eux aussi, le tarif des actes doit représenter la valeur que vous leur accordez.

De moins en moins de remplaçants sont des internes qui améliorent leur quotidien et/ou appréhendent le secteur libéral par une expérience de terrain.

De plus en plus, ce sont des ARE S1 compétents et sécuritaires, qui se sont battus pour la défense des intérêts de la profession, et par là, la défense d'un secteur 2 qui leur a été illégalement proscrit. Ne les exploitez pas, ils méritent de gagner votre confiance et des honoraires au % (en conformité avec les contrats des CDO).

2/3-1/3 par exemple entre 5 et 10% de redevance.

60%-40% si vous êtes à 20% de redevance.

Cela correspond au tarif d'1 S1.

Pensez-y.

L'AAL, parce que tout le monde le vaut bien.

Marie Pascale QUIRIN